

## Conditions générales applicables aux baptêmes de la société Fischer Sport

### Article 1: Champs d'application des conditions générales applicables aux baptêmes

1.1 Les présentes conditions générales s'appliquent entre Fischer Sport domicilié au 745, avenue de Paris 82000 Montauban et toutes les personnes effectuant une réservation pour un baptême.

1.2 Les personnes effectuant des réservations doivent être âgées d'au moins 18 ans et avoir la capacité juridique ou être titulaires d'une autorisation parentale.

1.3 Les personnes réservant un baptême pour leur propre compte doivent obligatoirement être âgées d'au moins 22 ans et être titulaires du permis de conduire de catégorie B depuis au moins 3 ans sans aucun sinistre déclaré.

1.4 Les présentes conditions générales sont modifiables à tout moment. La réglementation applicable aux réservations des baptêmes est celle en vigueur au moment de leur passation.

**Article 2 :** Les offres de baptême proposées sur Fischer Sport sont celles disponibles au moment de l'inscription. Fischer Sport propose des produits et des services réalisés par des prestataires indépendants. Chaque activité est assujettie aux modalités et conditions du prestataire concerné. En cas de non-respect des consignes données par celui-ci, la responsabilité de Fischer Sport et/ou du prestataire ne pourrait être engagée.

### Article 3 :

3.1 Le client assure avoir pris connaissance des offres proposées par Fischer Sport sur les flyers ou le site Internet : [www.fischer-sport.com](http://www.fischer-sport.com). Les informations du site Internet permettent au Client avant la conclusion du contrat de connaître exactement les caractéristiques essentielles de la prestation qu'il désire commander telles que type de voiture, baptême conducteur ou passager, etc. Pour tout renseignement complémentaire, le Client peut adresser un Email dans la rubrique du site Internet «Contacts» ou se rendre au 745, avenue de Paris à Montauban.

3.2 Les commandes passées par le client engagent ce dernier dès leur validation et implique l'acceptation aux présentes conditions générales.

3.3 Le Client, après avoir passé commande et réglé, recevra dans les 7 jours par courrier postal le bon cadeau utilisable par lui-même ou par la personne de son choix. Si l'adresse postale fournie par le Client est erronée, Fischer Sport ne pourra être tenue pour responsable de la non réception du bon cadeau. Si le client se présente directement au siège de Fischer Sport, le Bon Cadeau lui sera remis directement contre paiement de l'intégralité de la prestation choisie.

**Article 4 :** Le délai de rétractation est de sept jours ouvrables à compter de la date de conclusion du Contrat conformément à l'article L 121-16 et suivants du Code de la consommation.

**Article 5 :** Une date de validité, déterminée avec le client, est indiquée sur le ou les « Bon(s) Cadeau(x) » que le Client reçoit pour effectuer un baptême. Cette date de validité ne peut dépasser 6 mois à compter de la date d'émission du « Bon Cadeau ». Si le client n'a pas pris rendez-vous avant la date de fin de validité figurant sur le «Bon cadeau», la sarl Fischer Sport n'est plus tenu d'effectuer le baptême.

**Article 6 :** Afin d'effectuer un baptême, le Client doit être titulaire du permis de conduire de catégorie B et être en mesure de le présenter au prestataire concerné lors du baptême. Le Client, dès son arrivée sur les lieux et pendant le déroulement du baptême, s'engage à respecter toutes les consignes qui seront communiquées par le prestataire. Le Client doit également se conformer aux obligations de sécurité routière, au code de la route et aux obligations de police, tant sur les circuits privés que sur les voies publiques qu'il pourrait être amené à utiliser. Le prestataire se réserve le droit d'exclure à tout moment tout participant dont le comportement pourrait mettre en danger toute personne se trouvant sur le domaine public ou sa propre sécurité. En cas de non-respect des consignes, la responsabilité de Fischer Sport et/ou du prestataire ne pourra en aucun cas être engagée.

### Article 7 : Annulation

7.1 Il est possible que le prestataire soit exceptionnellement contraint d'augmenter le temps d'attente des passages sur voiture ou d'annuler un Baptême en cas :

- de problème technique ne permettant pas d'assurer une sécurité maximum
- d'intempéries: grêle, verglas, neige, brouillard, etc.
- d'autres cas de force majeure ou situations ne permettant pas d'assurer une sécurité suffisante pour effectuer un baptême
- litige en cours avec un client.

En cas d'annulation, le prestataire s'engage à prévenir le Client le plus rapidement possible et à fournir dans les sept jours un nouveau planning lui permettant de réserver un nouveau créneau horaire pour son baptême. Dans le cas où le nouveau planning proposé ne conviendrait pas au Client ainsi que les suivants durant la validité du bon de réservation, le prestataire et/ou Fischer Sport s'engage à prolonger la validité du bon cadeau ou à rembourser le Client.

Pour obtenir le remboursement, le Client doit envoyer les photocopies d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile datant de moins de trois mois au Service Clientèle de Fischer Sport. Le remboursement s'effectuera sous 15 jours, dès réception des pièces susvisées, par l'envoi d'un chèque à l'adresse de facturation indiquée lors de la commande.

7.2 Toute notification d'annulation par le Client doit être faite en ligne dans la rubrique «Contacts» ou par téléphone au 06 81 78 63 58 puis confirmation par écrit. Le délai de rétractation est de 7 jours ouvrables à compter de la conclusion du contrat. Au-delà de ce délai, l'annulation n'engendrera pas le remboursement de la totalité de la somme versée:

-Annulation au-delà de 15 jours avant le baptême : 25 % du prix est retenu

-Annulation entre 15 et 7 jours avant le baptême : 50 % du prix est retenu

-Annulation 7 jours avant le baptême: 100 % du prix est retenu

7.3 Dans le cas où l'autorisation de paiement serait refusée par l'organisme bancaire du Client, la commande est annulée.

### Article 8 :

8.1 L'assurance des prestataires propose une couverture minimum contre les dommages corporels, les dommages causés aux tiers ainsi qu'en matière de responsabilité civile. Toutefois, si un accident survient suite à une utilisation du client non-conforme au Code de la Route, la franchise sera à la charge de celui-ci.

8.2 Le Client, estimant que le niveau de protection offert par le prestataire est insuffisant, est libre de prendre toute autre garantie complémentaire.

**Article 9 :** Les prix sont indiqués sur le site Internet et les flyers de Fischer Sport en Euros toutes taxes comprises. Fischer Sport se réserve le droit de modifier le prix en fonction d'éventuelles spécifications ou demandes particulières du Client. Le prix appliqué aux réservations de baptême est celui qui était en vigueur au moment de la passation de la commande. Toutes les commandes et réservations sont payables uniquement en Euros. Fischer Sport se réserve le droit de refuser d'exécuter la commande d'un bénéficiaire qui n'aurait pas réglé totalement ou partiellement une commande précédente ou avec lequel un litige de paiement serait en cours.

### Article 10 : La réservation implique le paiement intégral du prix

10.1 Le Client choisit le mode de paiement parmi ceux proposés sur le site Internet Fischer Sport, ou directement en se rendant au siège 745, avenue de Paris à Montauban. Le règlement s'effectue soit par Carte Bancaire soit par chèque soit en espèces.

10.2 En cas de paiement par chèque, celui-ci doit être en Euros et tiré sur une banque domiciliée en France métropolitaine. Une photocopie de la Carte Nationale d'Identité ou un extrait K Bis pour les sociétés devra être fournie pour tout paiement par chèque. Le chèque devra être libellé à l'ordre de «Fischer Sport» et envoyé à l'adresse suivante : Fischer Sport 745, avenue de Paris 82000 Montauban. Le compte sera débité le jour de la réception du chèque et non le jour du Baptême.

En cas de paiement par carte bancaire ou espèces, le paiement devra être réalisé au 745, avenue de Paris 82000 Montauban. Dans le cas où l'autorisation de paiement serait refusée par l'organisme bancaire, se référer à l'article 7.3 relatif à l'annulation.

10.3 Dans le cas d'un retard de paiement du baptême, Fischer Sport serait en mesure de réclamer des intérêts de retard calculés sur la base du taux légal en vigueur et applicables à compter du jour de la sommation de payer.

10.4 Ne sont pas considérés comme libérateurs de la dette: la remise d'un numéro de carte de paiement tant que l'accord du centre de paiement n'est pas intervenu, ni d'un chèque tant que celui-ci n'est pas débité. Dans le cas d'un défaut de paiement, le baptême ne pourra avoir lieu.

**Article 11 :** Toute réclamation relative au baptême devra être adressée par lettre recommandée avec accusé de réception, dans le délai impératif de 15 jours après la date du Baptême, accompagnée des pièces justificatives, à l'adresse suivante : Fischer Sport 745, avenue de Paris 82000 Montauban

Passé ce délai, aucune réclamation ne pourra être prise en considération.

**Article 12 :** L'ensemble des images, logos, marques, dessins, illustrations, commentaires et textes créés ou reproduits par Fischer Sport est réservé au titre de la propriété intellectuelle. Toutes reproductions partielles ou complètes, quelque soit le support, à des fins commerciales, associatives ou bénévoles, sont interdites conformément aux dispositions du Code de la Propriété Intellectuelle

**Article 13:** Informatique et Libertés Selon la loi N° 78-17 du 06 janvier 1978, les informations qui sont demandées au Client sont nécessaires pour le traitement de l'inscription du client. Les réponses du Client sont obligatoires. Le défaut de réponse rend l'inscription impossible. Le Client, sur sa demande, peut à tout moment, accéder aux informations et procéder aux rectifications nécessaires. Sauf avis contraire de la part du Client, Fischer Sport se réserve la possibilité d'utiliser les informations pour faire parvenir de la documentation au Client.

**Article 14 :** En cas de litiges, les systèmes d'enregistrement automatiques de Fischer Sport sont considérés comme valant preuve de la nature de la convention et de sa date. Le présent contrat est soumis à la loi française. En cas de litige avec des professionnels et un ou des commerçants, les tribunaux de Montauban seront compétents. En cas de litige avec une autre partie, les tribunaux français seront les seuls compétents pour en connaître.